

12 jan 2024 -14:32

Appartient à Conseil des ministres du 12 janvier 2024

## Adaptation de la réglementation du transport de marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal adaptant la réglementation relative au transport des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure.

Le projet transpose partiellement la directive (UE) 2022/2407 en ce qui concerne l'adaptation au progrès scientifique et technique, en modifiant l'arrêté royal relatif au transport des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure.

Le projet abroge également certaines dispositions concernant le transport de matières explosibles par voie de navigation intérieure, reprise dans l'arrêté royal portant règlement général sur la fabrication, l'emmagasinage, la détention, le débit, le transport et l'emploi des produits explosifs.

Le projet sera agendé à l'ordre du jour du prochain comité de concertation puis transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)